La guerre civile en Espagne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ce dernier avait demandé. Il y a deux jours aux autorités espagnoles, l'autorisation pour un navire de guerre français de venir à Barcelone.

En territoire gouvernemental

Une proclamation appelle aux travaux des champs les femmes, les enfants et les vieillards

Madrid, 30 janvier. — La junte supérieure du travail agricole publie un appel des Comités agricoles dans lequel il est dit notamment :

« Que les hommes, les femmes, les enfants et les vieillards, que tous ceux qui ont du sang espagnol se préparent à la lutte pour défendre avec leur sang la vie de la terre sur laquelle ils sont nés. Il faut exécuter rapidement l'ordre qu'a donné le ministre de l'Agriculture le 17 janvier, de réorganiser hardiment les méthodes. Au travail, les femmes, les enfants de moins de 17 ans et les vieillards. Pour la Catalogne, pour l'Espagne ! »

Un putsch communiste est étouffé dans l'œuf à Puigcerda

Puigcerda, 30 janvier. — Un petit putsch extrémiste a été étouffé dans l'œuf, la nuit dernière, à Puigcerda. Profitant de son isolement au cœur de la Cerdagne, qui a toujours valu à Puigcerda une demi-autonomie politique, et du trouble causé par les circonstances présentes, le commandant militaire de la ville et chef de la section communiste, Quintila, avait, dès la proclamation de l'état de siège, le 27 janvier, fait emprisonner le maire de Puigcerda et un certain nombre de personnalités républicaines. C'est pour échapper à des représailles personnelles que le colonel Galan, frère du fusillé de Jaca, était passé dimanche en France, après avoir blessé un carabinier qui tentait de l'en empêcher.

Dimanche soir, le lieutenant-colonel Vivancos, ralliant un certain nombre de carabiniers, a pris sans bruit le commandement militaire de Puigcerda et libéré les récents prisonniers.

Quintila a disparu. Il aurait été tué alors qu'il s'enfuyait. A aucun moment, cette révolution de palais n'a troublé le calme de Puigcerda.

LES RÉFUGIÉS EN FRANCE

Trois trains de réfugiés passent à Bordeaux

Bordeaux, 30 janvier. — La « France de Bordeaux et du Sud-Ouest » signale que, gagnant les centres d'accueil de l'Ouest de la France, 2.500 réfugiés espagnols ont traversé Bordeaux dimanche à 22 h. 10.

Un premier convoi a été acheminé sur La Roche-sur-Yon. Sur le quai, un service de ravitaillement était assuré par la Fédération des émigrés en collaboration avec le Comité international d'aide à l'Espagne.

A minuit 38, un deuxième convoi entrait en gare pour repartir à 1 h. 40 à destination de La Rochelle. Là aussi, la même misère régnait.

Enfin, aux premières heures du matin, un troisième train devait traverser Bordeaux.

Les Espagnols de Bordeaux étaient venus nombreux sur le quai de la gare assister au passage de leurs malheureux compatriotes et un important service d'ordre était assuré.

Sept cents enfants espagnols arrivent à La Rochelle...

La Rochelle, 30 janvier. — Un nouveau convoi comprenant 700 enfants espagnols est arrivé lundi matin, à La Rochelle. Ils ont été transportés à l'île d'Oléron et installés dans les bâtiments de deux colonies de vacances « La Maison Heureuse » et « L'Abbaye des Ormeaux. »

...et deux mille à Lyon

Lyon, 30 janvier. — Un convoi d'environ deux mille réfugiés espagnols est arrivé lundi. Il comprend surtout des femmes, des enfants, des vieillards.

MM. Herriot et Bollaert, préfet, ont assisté à leur arrivée. Ils ont été dirigés sur divers centres d'hébergement.

La neige va ralentir l'exode

Puigcerda, 30 janvier. — La neige s'est mise brusquement à tomber, dimanche soir, et une couche qui s'épaissit sans cesse recouvre toute la région de la Tour de Carol et de Puigcerda. Il est vraisemblable que cette circonstance ralentira l'exode des réfugiés, le trafic routier étant devenu impossible. Les seuls réfugiés qui passeront en France seront acheminés directement par train de Puigcerda à la Tour de Carol.

L'état sanitaire de la foule des réfugiés espagnols qui depuis trois jours campent en plein air, préoccupe vivement les autorités françaises de la frontière.

Dimanche, les réfugiés arrivèrent en si grand nombre que l'Intendance militaire qui les ravitaille dut demander du pain au « Secours rouge ». Lundi, tout est paré. Les réfugiés, à leur arrivée recevront des vivres, des soins, puis après avoir été épouillés, lavés, vaccinés et recensés, ils seront dirigés vers l'intérieur.

Un premier train contenant 471 femmes et enfants, est parti lundi matin pour Poitiers.

La situation des réfugiés et des combattants en retraite qui se trouvent encore dans la région de la Seo d'Urgel semble, par contre, critique. L'Andorre ne peut, en effet, les recevoir, ne disposant que de peu de moyens. Aussi l'armée gouvernementale doit reculer sur Puigcerda. La longueur du trajet rendu difficile par les récentes chutes de neige laisse penser qu'il atteindra très difficilement la frontière.

Un camp de concentration sera installé à Argelès pour recevoir tous les fuyards militaires qui se sont réfugiés en France.

Le départ pour Perpignan de MM. Sarraut et Rucart

Paris, 30 janvier. — MM. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur et Marc Rucart, ministre de la Santé publique, ont pris le train lundi soir à la gare d'Orsay, pour Perpignan. Les ministres sont accompagnés de M. de Lilliers, président de la Croix-Rouge française ; de M. Berthoin, directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur, et du docteur Cavaillon, inspecteur général de la santé publique.

M. Rucart s'est mis en rapport avec l'Institut Pasteur et avec l'assistance publique qui lui ont remis des fournitures de coton, de pansements et de gaze, ainsi que des doses importantes de sérum et de vaccin contre la gangrène, la diphtérie et le tétanos.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

M. JOSEPH DENAIS propose un prélèvement de 10 % sur les salaires payés aux étrangers

Paris, 30 janvier. — M. Joseph Denais, député de la Seine, a déposé une proposition de loi tendant à effectuer un prélèvement de 10 % sur tout traitement ou salaire payé à un ressortissant étranger ; ce prélèvement serait opéré par les soins de l'employeur dans les mêmes conditions que la contribution exceptionnelle que 2 %. Les recettes ainsi obtenues seraient attribuées au fonds de chômage du lieu de la perception.

M. Joseph Denais justifie sa proposition par les considérations suivantes : « La charge qui incombe à la nation française du fait de la présence sur notre sol d'un très grand nombre d'étrangers s'affirme plus lourde d'année en année.

» Il paraît équitable et logique de réclamer des travailleurs étrangers qu'ils participent par un contribution spéciale à l'alimentation du fonds de chômage, dont ils sont appelés à bénéficier alors qu'ils ne paient que très exceptionnellement l'impôt direct. »

M. Bonnet n'a fait samedi aucune déclaration à la presse sur la politique extérieure

Paris, 30 janvier. — Suivant un communiqué du ministère des Affaires étrangères, M. Bonnet, contrairement à une information donnée lundi matin par un journal étranger, n'a fait, samedi dernier, aucune déclaration à la presse sur les problèmes de politique extérieure.

A L'OCCASION DU 150me ANNIVERSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

Un contingent de croix à de vieux ouvriers et artisans

Paris, 30 janvier. — MM. Charles Pomaret, ministre du Travail et Henri Queuille, ministre de l'Agriculture, ont fait signer par le président de la République, un projet de loi qui sera déposé sur le bureau de la Chambre, créant à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la République, un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur qui seront accordées à de vieux ouvriers, employés, artisans urbains et ruraux.

Le contingent prévu est de cent croix pour le ministère du Travail et cent croix pour le ministère de l'Agriculture.

— **Georges Weinberg**, l'ancien lieutenant du gangster Dutch Schultz et témoin à charge dans l'important procès intenté par le procureur général Dewey à M. James Hines, un des dirigeants du club démocratique de Tammanyhall, s'est suicidé lundi à Whiteplains, dans la banlieue de New-York.

La Croix-Rouge envisagerait la création d'une zone d'asile entre Gerone et la frontière française

Londres, 30 janvier. — La création d'une zone d'asile aux réfugiés espagnols est actuellement envisagée par la Croix-Rouge, apprend-on dans les milieux diplomatiques britanniques. Cette zone serait approximativement entre Gerone et la frontière française. Sa délimitation précise dépendra des développements des hostilités en Catalogne.

DES MATELOTS FRANÇAIS DÉSARMENT, A PORT-VENDRES, LE GARDE-CÔTES ESPAGNOL « V.-10 » QUI S'ÉTAIT RÉFUGIÉ DANS LE PORT FRANÇAIS. (Ph. France-Presse.)

Aujourd'hui s'ouvre à la Chambre le débat sur l'amnistie

Paris, 30 janvier. — A l'ordre du jour de la séance de la matinée de mardi est inscrit le rapport de M. Marius Moutet sur les propositions socialiste et communiste d'amnistie aux délits et infractions commis à l'occasion des grèves, en particulier le 30 novembre dernier.

Le débat s'engagera sur la question préalable posée par M. Drouot, de l'Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants. Jusqu'à présent, il n'y a que cette demande tendant à l'ajournement de la discussion, mais il est possible qu'il en soit formulé une autre mardi matin. Si la question préalable est repoussée, la discussion générale commencera par une nouvelle intervention de M. Drouot. Les autres orateurs inscrits sont: MM. Vincent, Badié, radical-socialiste; Biancho et Arnol, socialistes; Lapie et Ramadier, de l'Union socialiste et républicaine.

Il est peu probable que la discussion générale soit close avant la fin de la matinée; dans ce cas, le débat ne pourrait se poursuivre l'après-midi que si la Chambre en décidait ainsi car, pour cette seconde séance, deux autres projets figurent à l'ordre du jour: le collectif de février, qui contient notamment un article relatif à la titularisation des auxiliaires et la proposition concernant la propriété commerciale, qui revient du Sénat en troisième lecture.

Lorsque la discussion générale sur l'amnistie sera close et avant l'examen des articles, les contre-projets seront mis en délibération. Il en existe deux: l'un de M. Emile Perrain, agréé par le gouvernement et contresigné par tous les membres du groupe radical-socialiste, tend à substituer à l'amnistie la grâce amnistiante.

Ce contre-projet prévoit que pendant un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi pourront, par décret, être admis au bénéfice de l'amnistie, les délinquants primaires condamnés: 1° pour tous délits et contraventions commis antérieurement au 28 décembre 1938 en matière de réunion, de conflit collectif du travail et de manifestation sur la voie publique, ainsi que pour tous délits et contraventions connexes autres que les délits de vol et de recel, de violences et de voies de fait, de pillage et d'incendie; 2° pour toute infraction commise antérieurement au 28 décembre 1938 aux dispositions du titre 1er du livre III du Code du travail modifié par le décret du 12 novembre 1938, relatives aux syndicats professionnels.

Le second contre-projet est de M. Drouot. Il est plus restrictif que le précédent et prévoit notamment que la grâce amnistiante ne pourra être accordée que pendant un délai de trois mois et seulement à ceux des délinquants qui n'auront aucune condamnation antérieure portée à leur casier judiciaire.

Pour la discussion des contre-projets, deux procédures peuvent être suivies: ou bien la Commission de législation civile et criminelle acceptera la prise en considération et le renvoi pour étude et, dans ce cas, si ce renvoi est ordonné, le débat se trouvera suspendu jusqu'à ce que la commission ait établi et déposé un nouveau rapport, ou bien elle s'opposera à tout contre-projet et, dans ce cas, elle se heurtera à la volonté du gouvernement qui est résolu, assure-t-on, à poser la question de confiance sur l'adoption du texte présenté par M. Emile Perrein et le groupe radical-socialiste comme base de discussion. Si c'est cette seconde procédure qui est suivie, le contre-projet radical-socialiste qui permettra au gouvernement d'user de la grâce amnistiante pour certaines catégories de délinquants et d'examiner les cas individuels intéressants au lieu d'accorder une amnistie générale, sera certainement acceptée par la majorité de la Chambre et aussi par celle du Sénat.

L'U.A.R.N. participe à l'assemblée générale de la Confédération de l'artisanat familial

La Confédération de l'Artisanat familial (C.A.F.), a tenu son assemblée générale à Paris, le dimanche 29 janvier, au Molitor.

L'Union des Artisans de la Région du Nord (U.A.R.N.) était représentée à cette importante réunion, par une délégation composée de MM. Prévost, président ; Boda, président de l'Union du Nord, membre de la Chambre de Métiers ; Gielen, vice-président de la Chambre de Métiers ; Foulon, secrétaire adjoint de la Chambre de Métiers ; Jean Tirloy, rédacteur en chef de « La Voix Artisanale », etc...

L'assemblée générale statutaire eut lieu le matin, à 9 h. 30.

Après la bienvenue souhaitée par M. Ewald, président de la C.A.F. ; MM. Maunoury, secrétaire général, et Roulland, trésorier, présentèrent respectivement les rapports moral et financier, qui furent approuvés à l'unanimité.

Le banquet eut lieu à 13 h. Il était présidé par M. Coustenoble, président de la Chambre de Métiers du Nord et de l'assemblée des Présidents de Chambres de Métiers de France.

On entendit des toasts portés par tous les représentants des principales régions de France. M. Boda apporta le salut fraternel du Nord à tous ses collègues de France. M. Coustenoble apporta ses encouragements à la Confédération de l'Artisanat familial.

A 15 h., les congressistes se retrouvèrent dans la salle des séances pour entendre les rapports de MM. Bourrières, Dartois, Arnion, Berthou.

Ces rapports furent l'objet d'une discussion générale particulièrement intéressante, dont M. Maunoury, secrétaire général de la C.A.F. tira les conclusions.

Dans la Légion d'honneur

Paris, 30 janvier. — Dans la promotion du ministère de l'Education nationale qui paraîtra prochainement au « Journal officiel », on relève le nom des personnalités suivantes :

Grand officier : M. Paul Valéry, de l'Académie française.

Commandeurs : MM. Edouard Bourdet, administrateur général de la Comédie française ; Léon-Paul Fargue, homme de lettres ; Bougle, directeur de l'Ecole normale supérieure ; Marijou, inspecteur général de l'Instruction publique.

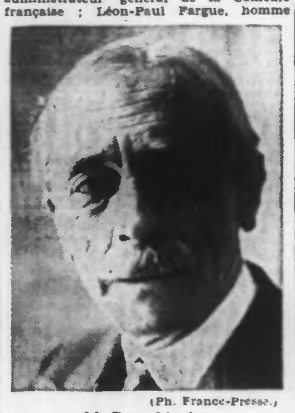

(Ph. France-Presse.)

M. PAUL VALÉRY
membre de l'Académie française

Officiers : MM. Maurice Asselin, artiste peintre ; Gustave Bret, compositeur de musique ; Louis De Broglie, professeur à la Sorbonne ; Paul Colin, artiste peintre; Dessonnes, doyen honoraire de la Comédie française ; Francell, artiste lyrique, vice-président de la société des auteurs dramatiques ; Lionel Nastorg, homme de lettres ; Niclausse, sculpteur ; Henri Pacon, architecte ; Antoine de Saint-Exupery, homme de lettres, aviateur ; César Santelli, directeur adjoint de l'Enseignement primaire de la Seine, homme de lettres ; Vermell, professeur à la Sorbonne ; Olivier, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Promotion de l'Education nationale

Chevaliers: Mme Renée Besnard, présidente honoraire du Foyer français de Rome; Mlle Lucie Brille, artiste dramatique; Mme Gabrielle Dorziat, actrice; M. Drain, artiste dramatique; Joé Hamman, secrétaire général des humoristes; Vincent Muselli, poète.

Au titre de l'Enseignement technique

Grand-officier: M. Léon Guillet, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole centrale des arts et manufactures.

Commandeur: M. Dubrisay, professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

Officier: M. Georges Collet, professeur à l'Ecole centrale.

Chevalier: M. Louis Dubois, peintre émailleur, meilleur ouvrier de France.

Au titre de l'Education physique

Officier: M. Marc Sangnier, président de la Ligue des auberges de la jeunesse.

Chevaliers: M. Jacques Brugnon, capitaine de l'équipe de France de tennis; Mme Léonie Domont, présidente du Club de natation des Mouettes de Paris; MM. René Haussy, secrétaire de l'Association des maîtres d'armes et Pierre Merklen, professeur à la Faculté de médecine de Nancy.

Une fillette de quatre ans est ébouillantée à Lambres-lez-Douai

Mme Carré, à Lambres, avait déposé, samedi, sur le sol de la cuisine une bassine d'eau bouillante puis s'était absentée quelques instants.

Sa fillette Marie-Thérèse, 4 ans, qui se trouvait dans la pièce tomba malencontreusement dans le récipient et fut atrocement brûlée. Dimanche soir, elle succombait à ses brûlures.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Georges Teneul-Deckmyn ont le plaisir de vous annoncer la naissance de leur fils, **Jean-Loup**.

Roubaix, 24, rue Newton. 14111d

— M. et Mme M. Wibaux-Masquelier sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille, **Antoinette**.

Rx, 22 janv., 58, rue des Fabricants. Jeudi 2, vendredi 3 février. 14113d

Mariage

— Samedi 4 février, au temple protestant de la rue Cortembert, à Paris (Passy), sera béni le mariage de Mademoiselle **Suzanne Betz**, fille de Monsieur Jean Betz, ancien industriel à Roubaix, et de Madame Jean Betz, avec Monsieur **Maurice Burkard**, Chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur à Guebwiller (Haut-Rhin).

Paris (XVIe), 40, rue Scheffer.

Cet avis tient lieu de faire-part. 41d

DERNIERE HEURE

Le discours du chancelier Hitler

L'IMPRESSION A PARIS

Discours à l'usage interne

Les déclarations du Führer n'apportent guère de modifications à la situation internationale

Paris, 31 janvier. — Après M. Georges Bonnet et M. Chamberlain, M. Hitler a précisé publiquement la position de son pays devant les problèmes actuels. Le chancelier du Reich s'est attaché tout spécialement aux questions de politique intérieure et son discours apparaît essentiellement comme une apologie des méthodes nazies qui ont permis à l'Allemagne de résoudre les difficultés économiques et sociales dans lesquelles, d'après lui, se débattent encore les démocraties en dépit de leurs ressources.

C'est à ce propos et dans la partie de son discours traitant des questions économiques que le chancelier a affirmé le droit de l'Allemagne aux colonies.

Ce n'est qu'à la fin de son discours que le Führer a abordé les problèmes de politique étrangère qui n'occupent donc qu'une place restreinte dans ses déclarations. C'est avec force, en détachant ses mots, que le chancelier a affirmé qu'il croyait dans une longue paix. Certes, le Führer a posé de très nombreux problèmes, mais il a affirmé à plusieurs reprises la possibilité d'une collaboration entre la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie.

Comme il était prévu, le chancelier a souligné la communauté d'idéologie qui unit l'Allemagne et l'Italie.

Dans l'ensemble, le discours du chancelier Hitler, prononcé sur un ton modéré, ressemble peu à certaines de ses déclarations de l'an dernier. Les déclarations du Führer, conformes aux pronostics, n'apportent guère de modification à la situation internationale.

« Ce qui ne se trouve pas dans le discours d'Hitler se trouvera peut-être dans le discours que prononcera prochainement Mussolini », déclare M. Léon Blum

Paris, 30 janvier. — Parlant ce soir, à 22 h., devant le micro d'un poste radiophonique qui a organisé des causeries hebdomadaires des leaders des journaux politiques, M. Léon Blum a rapidement analysé le discours du chancelier Hitler tel qu'on le connaissait à cette heure-là à Paris et a conclu en ces termes :

« Après ce discours comme avant, il est difficile de porter un jugement définitif sur l'appui qu'Hitler donnera ou ne donnera pas aux revendications italiennes. Les affirmations de principes sont catégoriques mais restent générales. Les affirmations plus précises font défaut.

» Que doit-on en penser ? Ma conclusion, naturellement téméraire comme toutes les conclusions de cette nature, c'est que précisément Hitler laisse à Mussolini le soin de percer. Mais ce qui ne se trouve pas dans le discours du fuhrer, se trouvera peut-être dans celui que Mussolini prononcera dans quelques jours. »

Le Pape recevra l'épiscopat italien en entier en audience solennelle le 11 février

Cité du Vatican, 30 janvier. — Le 11 février, à l'occasion de l'anniversaire de la Conciliation, le Pape recevra en audience solennelle, l'épiscopat italien tout entier.

Des douaniers font une prise de 12.000 francs, à Marchiennes

Dans la nuit de samedi à dimanche, des douaniers en surveillance au pont de Marchiennes ont donné la chasse à une automobile d'allure suspecte qui ne s'était pas arrêtée à leurs sommations. Ils la retrouvèrent peu après abandonnée près de l'hospice de Marchiennes; elle contenait plusieurs ballots de tabac.

Le montant total de la prise est évaluée à 12.000 francs

— **En forêt de Samoussy**, au cours d'une battue au sanglier à laquelle se livraient une douzaine de chasseurs, un d'entre eux, M. Alfred Beauchamps, 46 ans, entrepreneur à Soissons, père de sept enfants, a été tué d'une décharge de chevrotines dans la région du cœur.

— **Le procureur général de l'Etat de New-York** accuse M. Martin Manton, juge à la Cour d'appel fédérale, d'avoir reçu 400.000 dollars que lui auraient versés des plaignants à titre de « pot de vin ».

L'ESPIONNAGE EN ANGLETERRE

Un document secret aurait été volé dans les bureaux de la base aéronautique de Hendon

Londres, 30 janvier. — La « Press Association » annonce que les autorités de la R.A.F. et de la police enquêtent activement à Hendon et dans les environs. A la suite de la disparition d'un document secret des bureaux de la base aéronautique de Hendon. Le document aurait été volé mercredi dernier.

Dernières Nouvelles Locales

ROUBAIX

Pour se venger, une servante de bar accuse faussement de crime ses anciens patrons

Une certaine Anaïs Willoquaux, serveuse au bar Romain, à Roubaix, a porté hier, une grave accusation contre ses anciens patrons, tenanciers de bar à Calais.

Devant le chef de la Sûreté de Roubaix, cette femme a affirmé, en effet, que ses anciens patrons avaient tué à coups de couteau, puis mis dans un sac et jeté à la mer un navigateur client de leur établissement.

Ayant été appelée à répéter ses accusations devant M. Coussemacker, inspecteur principal de la police mobile, Anaïs Willoquaux a déclaré que celles-ci étaient sans fondement, que ses patrons n'avaient jamais commis de crime, mais qu'ayant à se venger d'eux, elle avait imaginé de toutes pièces cette sombre histoire pour leur faire du tort. Une enquête a, néanmoins, été ouverte.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 30 janvier.

Importations : 1.718 balles; Américain : hausse 1; Brésilien : hausse 1; Egyptien : sakellaridis, hausse 4; upper, inchangé; gins, hausse 4.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	8.63	8.55	9.00	8.90
Février	—.—	—.—	8.38	8.28
Mars	8.54	8.45	8.40	8.30
Avril	—.—	—.—	8.25	8.15
Mai	8.22	8.14	8.10	8.01
Juin	—.—	—.—	7.95	7.89
Juillet	7.94	7.91	7.82	7.78
Août	—.—	—.—	7.52	7.56
Septembre	—.—	—.—	7.42	7.46
Octobre	7.56	7.58	7.42	7.46
Novembre	—.—	—.—	7.41	7.45
Décembre	7.53	7.59	7.40	7.44
Janvier	7.58	7.61	7.41	7.45
Mars	7.61	7.65	—.—	—.—
Mai	7.64	7.67	—.—	—.—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles ; aux ports du Golfe, 6.000; aux ports du Pacifique, 5.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 8.000; Japon et Chine, 13.000.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 177.01; sur Bruxelles, 27.662; esc. hors banque, 0 9/16; prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 264 3/8; sur Londres cab transf., 467 15/16; sur Bruxelles, 1691 1/2.

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 278; janvier, 196-97; mars, 183-84; mai, 191-92; juillet, 195-96; septembre, 199-200; novembre, 202. — Ventes : 10.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 30 janvier. — Le discours prononcé par le chancelier Hitler ou du moins ce qui en a été connu au moment de la clôture, a été jugé par les boursiers New-Yorkais comme d'un ton assez modéré et, à ce titre, a fait ressortir un soutien pour la cote. Le ton également modéré du discours de M. Chamberlain samedi, a été en outre bien accueilli ici et a fait naître l'espoir que les difficultés en Europe pourront être aplanies. La cote accusait en clôture des bénéfices généraux atteignant trois dollars et dans quelques cas isolés, des gains de cinq dollars.

Les ventes portaient sur le total relativement faible de 790.000 parts.

Voici quelques cours de clôture :

Anaconda, 29; Canadian Pacific, 8 1/8; Général Electric, 39 5/8; Général Motors, 46 1/8; Radio Corporation, 7; Standard Oil New-Jersey, 50; U.S. Steel, 57.

Le Conseil général de la Somme vote des subsides pour les vieux travailleurs et les jeunes ménages

Le Conseil général de la Somme, réuni hier, a voté les crédits nécessaires pour améliorer la situation des vieux travailleurs.

D'une part, les allocations aux vieillards assistés seront largement augmentées ; d'autre part, le département versera aux vieillards qui ont fait preuve de prévoyance une augmentation sur la retraite qu'ils se sont constituée librement, sous réserve que cette retraite ne dépasse pas 3.000 francs.

Le Conseil général a en outre créé une caisse de dotation pour les jeunes ménages de travailleurs et surtout pour ceux qui exercent une profession rurale. Il a enfin décidé de faciliter les prêts du Crédit agricole et du Crédit immobilier en donnant aux jeunes ménages qui désirent s'établir à la campagne la caution du département pour des prêts ne dépassant pas 50.000 francs.

* Feuilleton du « Journal de Roubaix » du mardi 31 janvier. — N° 28. *

LA PROMISE DU MARIN PERDU

PAR GEORGES LE FAURE

— Le vieux Lemeur n'en démordra pas... « Il a entendu »... Pour lui, maintenant, c'est parole d'Evangile... Et vous voyez bien que Marie-Louise elle-même commence à douter, non seulement de ce que lui a répété Mathis, mais encore de ses propres impressions !... Voyons... Est-ce vrai ?... Dis... est-ce vrai ?...

— Je l'aimais tant...

— Ce n'est pas une raison pour aller contre l'évidence !... Jean-Marie est mort, et bien mort, et les morts ne parlent pas...

— D'ailleurs, tout ce que vous pourrez leur dire ne vaudra pas une bonne preuve, tangible, devant laquelle, même les plus entêtés, seraient contraints de s'incliner.

— Une preuve ! demanda Marilou... Laquelle ?...

— Le sais-je ?... riposta son père, les bras levés au plafond.

L'abbé Benedict prononça, en manière de conclusion :

— Le mieux, mon cher Monsieur Astier, serait, qu'en ce moment, vous vous trompiez sur l'état d'esprit de vos marins !... Et, mon avis, c'est que leur discussion ne résistera pas à quelques bolées.

Marilou interrogea, dolente :

— Alors, Jean-Marie, on l'abandonne?

Colère, M. Astier s'exclama :

— Monsieur le Recteur, je vous la laisse, tâchez de lui faire entendre raison ; elle finirait, avec son entêtement, par me faire sortir de mes gonds...

Et il s'éloigna à grandes enjambées, tandis qu'éplorée, la jeune fille suppliait, penchée vers le prêtre :

— Oh ! parrain... parrain !...

* * *

Le soir de ce même jour, dans la salle du « Bout-du-Monde » régnait un grand brouhaha...

La dramatique scène, dont l'hospice avait été le théâtre, au cours de l'après-midi, avait — comme bien on pense — eut des échos dans le bourg, et les clients du père Mathis commentaient bruyamment l'événement.

Partagés en deux camps, les uns soutenaient qu'il s'agissait d'un intersigne... les autres, sans expliquer le phénomène, déclaraient tout simplement que Jean-Marie était mort... bien mort... et que la T.S.F. n'avait pu transmettre la voix d'un homme qui, depuis trois semaines, dormait son dernier sommeil au cimetière...

Et, rien ne donnant soif comme de discuter, les bolées succédaient aux bolées, les verres de gnole aux verres de gnole, si bien que, des arguments inutiles les clients de Mathis finirent par glisser, tout naturellement, aux disputes...

Impuissant à calmer l'ardeur de ses clients, Mathis dû recourir à l'intervention du garde champêtre.

Le lendemain, le feu était aux esprits du bourg tout entier : même les plus raisonnables avaient pris parti pour ou contre, et le dissentiment menaçait de s'étendre aux communes voisines...

— Jean-Marie Lemeur ! proclamaient les uns, est vivant, puisqu'il appelle au secours !...

— Il est mort ! ripostaient les autres, puisqu'il est au cimetière !...

CHAPITRE IX

L'homme du « Hansen »

Pour calmer l'agitation générale et pour essayer de faire la lumière en cette ténébreuse affaire, M. Astier, d'accord avec le juge de paix, fit procéder à l'exhumation du corps de Jean-Marie Lemeur: le père et la mère Lemeur, ainsi que Marilou, récusés d'avance, il choisit, parmi les anciens camarades du jeune homme, des témoins capables d'identifier et de reconnaître le corps.

La pénible opération eut lieu en grand secret. Mais, lorsque les témoins se furent penchés sur le corps exhumé, ils se trouvèrent d'accord pour conclure qu'il s'agissait bien là du fils de la vieille Soizic. Ainsi se trouvait résolu le problème qui, depuis plusieurs semaines, bouleversait le pays.

Le soir, M. Astier tentait vainement d'apaiser la douleur de Marilou ; tant qu'avait subsisté l'incertitude tragique dans laquelle vivait tout le village, la jeune fille — sans pouvoir bien exactement préciser ce qu'elle espérait, avait trouvé — dans cet irraisonnable espoir — un dérivatif à sa douleur...

Mais, maintenant, la vérité existait, cruelle ; les morts ne parlent pas, et celui qu'elle avait tant aimé était mort !

C'était bien lui qui reposait définitivement au petit cimetière du village !... Or, tandis que Marie-Louise se désolait ainsi, sourde aux consolations que lui prodiguait son père, au cabaret du « Bout-du-Monde », on s'entretenait — et avec animation, on l'imagine — du grand événement de la journée.

Et voilà que, soudainement, alors que la surexcitation des semaines précédentes semblait définitivement apaisée, il sembla qu'elle fût prête à renaître.

Pour cela, il suffit d'une phrase, jetée d'une voix avinée, par un client, arrêté sur le seuil du cabaret, dont il venait d'ouvrir la porte.

— Un imbécile !... votr' maire !...

Tous s'étaient retournés, et — les conversations suspendues — comme aussi les bolées de cidre et les verres de gnole — considéraient le nouveau venu.

C'était sûrement un homme de mer ; un béret coiffait sa tête aux cheveux roux et sa large face de blond, qu'éclairaient des yeux bleus d'enfant du Nord s'encadrait d'un collier de barbe fauve ; comme vêtements, un tricot à bandes alternées rouges et jaunes sur lequel s'étalaient ce nom brodé en laine bleue : « Hansen ».

Ses culottes de drap brun s'enfonçaient dans de grandes bottes qui montaient jusqu'aux cuisses, et dont le bas se terminait par de lourds sabots de bois.

Derrière lui, un autre individu se tenait qui — à peine l'autre eut-il parlé — lança d'une voix qui, elle aussi, paraissait quelque peu empâtée par la boisson:

— En v'là un qui prétend avoir connu Jean-Marie !...

C'était Pantruch, l'assistant du vieux Lemeur, au sémaphore.

Ce fut une stupeur que traduisaient de multiples « Ma Doué ! » lancés sur tous les tons.

Et Carasuët de crier :

— Qu'est-ce que c'est qu'celui-là ?...

Tandis que Mathis protestait, d'une voix menaçante :

— Oui... c'lui-là qu'insulte notr' maire?

Devant un tel accueil, l'étranger fit mine de tourner les talons ; mais la main de Pantruch s'était abattue sur lui et, cramponnée au col de sa vareuse, le poussait en avant, tandis que d'un coup de pied violent, il refermait la porte derrière lui...

Ensuite, en quelques mots — mal équilibrés par sur eviidemment de bolées trop abondantes — il s'expliqua : Se trouvant, au cours de la soirée, chez Leguen, il avait rencontré « ce gars-là » de l'équipage du bateau danois, le « Hansen » qui, depuis plusieurs jours, roulait à travers le bourg, buvant sa solde un peu partout...

Si bien qu'il avait déjà quelques verres de vin sous le nez quand, rencontrant Pantruch, il l'avait invité. Et, comme l'usage veut qu'on r'fuse pas une politesse, Pantruch avait accepté, si bien que, de bolée en bolée et de verre en verre, le Danois et son partenaire étaient devenus bavards...

Et, de quoi Pantruch aurait-il causé, si ce n'avait été de l'événement du jour?

Au nom de Lemeur, l'homme du « Hansen » s'était exclamé — en mauvais français — qu'il avait connu, autrefois, à Singapour, un gars de c'nom-là ; en conséquence de quoi, Pantruch avait, à son tour, offert bolées et gnole, histoire de délier la langue du Danois, pour tenter d'en savoir davantage.

Mais, se rendant compte que, dans l'état où ils se trouvaient l'un et l'autre, une explication était difficile, Pantruch avait eu l'idée de l'amener chez Mathis pour que celui-ci l'interrogeât.

On avait écouté en silence ce récit — un peu haché. Et alors, le cabaretier qui, seul, de tous ceux qui se trouvaient là, avait conservé sa lucidité, tenta un interrogatoire... lequel ne donna aucun résultat ; l'homme se bornait à répéter : « Lemeur... Singapour... », laconique, en raison de la pauvreté de son vocabulaire.

C'était une sorte de leit-motiv... qui le hantait.

Que faire ?... Une seule chose parut normale à Mathis ; après qu'il eût constaté l'impossibilité d'obtenir de Pantruch aucune explication : mettre, sans tarder, le maire au courant de cet incident. M. Astier était le mieux qualifié pour savoir quel profit pouvait en être tiré...

Quelques instants plus tard, il quittait le « Bout-du-Monde » et, d'un pas rapide, prenait le chemin de Kerbris...

Ce qu'il en, faisait là était bien plutôt par acquit de conscience que par espoir de voir quelque modification apportée à la situation ; celle-ci n'était-elle pas définitivement tranchée par l'opération funèbre de l'après-midi ?

(A suivre).